



# **CONSULTATION POUR L'ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE ENTENTE CANADA-QUÉBEC SUR LE SAINT-LAURENT**

Informations formulées par  
Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Présenté à  
ENVIRONNEMENT CANADA  
ET AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Octobre 2010



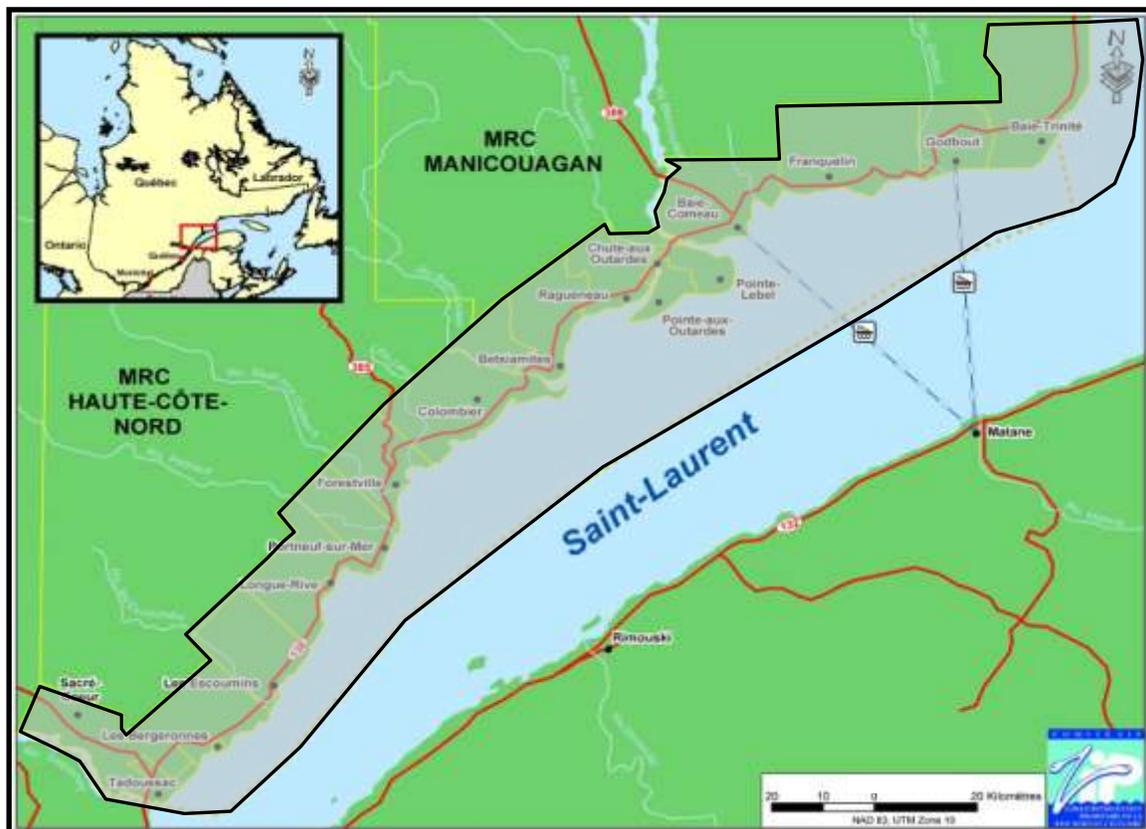
## Table des matières

Table des matières .....	3
Présentation du Comité Zip de la rive nord de l'estuaire .....	4
Introduction .....	5
Le Comité ZIP en place pour les collectivités .....	5
Le Succès.....	6
Réponses aux questions de la consultation.....	6
Quelle vision à long terme du Saint-Laurent devrait, selon vous, guider l'élaboration de la nouvelle Entente ? .....	6
Parmi les 11 orientations retenues, pourriez-vous en citer cinq qui vous semble devoir être abordées en priorité? Pourquoi ? .....	8
Pour les cinq orientations que vous privilégiez, quels seraient les résultats qui devraient être visés ou les objectifs qui vous interpelleraient le plus comme usagers du Saint-Laurent? .....	9
Croyez-vous que d'autres zones névralgiques du Saint-Laurent devraient à court terme être considérées (dans les cinq prochaines années) ? Si oui, lesquelles et pourquoi? .....	11
Avez-vous des préoccupations particulières, qui vous semblent exclues des orientations retenues, dont celles concernant l'environnement dans les zones névralgiques proposées? .....	11
D'ici quinze ans, quelles améliorations spécifiques souhaitez-vous voir pour le Saint-Laurent, en lien avec les trois enjeux proposés : conservation de la biodiversité, pérennité des usages et amélioration de la qualité de l'eau?.....	12
Conclusion.....	13

## Présentation du Comité Zip de la rive nord de l'estuaire

Le Comité ZIP est une organisation sans but lucratif qui cherche à favoriser à tous l'acquisition de connaissances de façon à développer les implications individuelles et collectives en regard de la qualité de l'environnement fluvial. Il établit des plans d'actions comprenant des mesures préventives et/ou correctives visant à garantir la conservation, l'amélioration et la protection du fleuve et de ses tributaires sur son territoire (de Sacré-Cœur à Baie-Trinité). Il organise des activités et des événements publics afin d'échanger des opinions, des idées et des suggestions avec la population et les intervenants. Enfin, il publie des états de connaissances sur les ressources biologiques, physiques et humaines de l'écosystème estuarien du Saint-Laurent.

Le Comité ZIP couvre un territoire de 517 kilomètres de littoral délimité entre les municipalités de Sacré-Cœur et de Baie-Trinité. Il correspond au territoire organisé couvert par deux MRC, soit celle de la Haute Côte-Nord et celle de la Manicouagan, ce qui en fait l'une des plus vastes superficies desservie par un Comité ZIP.



## Introduction

Le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire soumet ses commentaires à Environnement Canada et au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec dans le cadre de la consultation sur l'élaboration du prochain plan quinquennal et de la nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent.

Le Comité ZIP RNE, ainsi que les 12 autres, ont établi un modèle unique et novateur de gestion sur le territoire riverain du Saint-Laurent ainsi que dans le Saguenay, la Baie des Chaleurs et autour des Îles-de-la-Madeleine. Ils préconisent l'atteinte de résultats en s'appuyant sur deux stratégies :

- La **concertation des collectivités** riveraines pour l'établissement des priorités de conservation, de mise en valeur et de réhabilitation du Saint-Laurent;
- La **mobilisation des intervenants** au sein de ces collectivités pour la mise en oeuvre de projets structurants constitués en plan d'action régional, le fameux PARE (le Plan d'action et de réhabilitation écologique).

## Le Comité ZIP en place pour les collectivités

Le Comité ZIP RNE constitue l'organisme le mieux positionné pour générer des réponses et trouver des solutions pour faire face aux défis et enjeux d'aujourd'hui comme ceux de demain associés au Saint-Laurent. Il est reconnu pour susciter l'engagement des collectivités riveraines envers le développement durable du Saint-Laurent. Il constitue :

- **Un réseau unique à l'échelle du Saint-Laurent:** les comités ZIP constituent le seul réseau d'organismes communautaires qui couvre la quasi-totalité du Saint-Laurent. Ce sont les premiers à avoir développé la concertation autour des enjeux du Saint-Laurent. Ils sont les plus à même de susciter un engagement des collectivités autour d'enjeux sociaux et environnementaux associés au Saint-Laurent;
- **Une implication régionale et locale:** Le comité ZIP RNE fonctionne comme un réseau de décideurs et d'acteurs régionaux qui s'impliquent localement. Ces derniers apportent leur contribution, selon le cas, à la structure administrative (CA), aux projets développés et aux processus de concertation organisés par le comité ZIP;
- **Une reconnaissance du milieu :** L'expertise du comité ZIP RNE en matière de gouvernance territoriale à l'échelle des écosystèmes et de la zone côtière du Saint-Laurent, en matière d'acquisition de connaissances, en matière de développement de projets qui répondent à des besoins précis, est recherchée, sollicitée et reconnue par les gens du milieu;

- **Une approche respectueuse, adaptée aux besoins régionaux** : La concertation a été initiée par le Comité ZIP RNE, ainsi que les 12 autres, suivant une approche évolutive, respectueuse et adaptée aux spécificités locales;
- **Une vision globale, action locale** : De par leur structure en réseau «trans-Saint-Laurent», les comités ZIP sont capables de développer des actions locales qui s’inscrivent dans des perspectives globales.

## **Le Succès**

Le Comité ZIP RNE a obtenu une telle implication des collectivités parce qu’il :

- Génère des réponses aux besoins et préoccupations issus des collectivités et qu’il offre des services adaptés dont la participation à des comités experts, l’animation de tables de concertation, etc.;
- Concerte, mobilise et passe à l’action via le Plan d’action et de réhabilitation écologique (PARE). Il utilise une approche consensuelle qui fait école et qui suscite des résultats concrets et structurants;
- Produit des études et acquièrent des connaissances répondant à des besoins régionaux, parfois sous mandat gouvernementaux, en association avec des institutions de recherche reconnues;
- Produit une information neutre, assimilable et accessible aux citoyens composant les collectivités riveraines et fournit des avis experts recherchés par ces collectivités;
- Sensibilise et éduque les intervenants, les usagers et les populations régionales face aux enjeux prioritaires touchant, localement ou régionalement le Saint-Laurent.

## **Réponses aux questions de la consultation**

*Quelle vision à long terme du Saint-Laurent devrait, selon vous, guider l’élaboration de la nouvelle Entente ?*

Plusieurs points ont été identifiées afin d’assurer l’optimisation, la poursuite et la réalisation de la mission du Comité ZIP de la rive nord de l’estuaire, ainsi que les 12 autres, soit de contribuer de façon significative au développement durable du Saint-Laurent. Ces points sont :

- **Soutien financier accru** : La bonification et la diversification du soutien financier au réseau des comités ZIP aura pour effet d’améliorer la gamme de services offerts aux collectivités et permettra d’assurer le maintien de l’expertise;

- **Reconnaissance accrue** : La promotion auprès des partenaires gouvernementaux, institutionnels et corporatifs associés au Plan Saint-Laurent est susceptible d'améliorer la reconnaissance du rôle et de l'expertise des comités ZIP;
- **Mandats provinciaux** : Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP doivent se voir confier davantage de mandats globaux associés au Saint-Laurent (eutrophisation, lutte aux espèces exotiques envahissantes, sensibilisation en termes d'adaptation aux changements climatiques, accessibilité aux rives, etc.);
- **Actions et projets** : La réalisation de projets structurants, d'actions spécifiques aux grands enjeux permettra de maintenir ou de bonifier le niveau de mobilisation et d'implication envers le Saint-Laurent au sein des collectivités. Un soutien accru à ces projets en expertises scientifiques et techniques est souhaité;
- **Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)** : La mise en oeuvre de la GISL et un meilleur soutien aux processus de concertation régionale et provinciale actuellement en place susciteront une plus grande cohésion au sein du réseau et entre les collectivités tout le long du Saint-Laurent. La gestion intégrée permettra une prise en compte, un partage des réalités et des besoins de l'amont vers l'aval, du citoyen vers le décideur et vice versa;
- **Bilans environnementaux** : Une mise à jour des bilans environnementaux du Saint-Laurent est nécessaire;
- **Plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE)** : La mise à jour du PARE et la prise en compte de celui-ci dans les processus de planification territoriale et leur intégration aux futurs plans de gestion intégrée du Saint-Laurent permettront une meilleure intégration des préoccupations régionales;
- **Un réseau de comités ZIP présent sur l'ensemble du Saint-Laurent**: De nouveaux comités ZIP doivent voir le jour de façon à combler les lacunes territoriales dans une perspective de gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL). Actuellement, trois secteurs du Saint-Laurent ne sont pas couverts par le réseau : Charlevoix, le nord de la Gaspésie et le nord de Montréal ;
- **Amélioration des communications** : Un renfort des outils de communications et l'intégration des nouvelles technologies de l'information amélioreront la cohésion du réseau, le rayonnement et la capacité de Stratégies Saint-Laurent, des comités ZIP et de leurs partenaires à informer les collectivités riveraines du Saint-Laurent;
- **Forum annuel** : L'organisation d'un forum annuel sur le Saint-Laurent améliorera le partage et le transfert de connaissances entre les divers intervenants associés au Saint-Laurent.

*Parmi les 11 orientations retenues, pourriez-vous en citer cinq qui vous semble devoir être abordées en priorité? Pourquoi ?*

**1. Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique et patrimonial :**

Dans un contexte de détérioration généralisée des milieux sensibles riverains du Saint-Laurent, le Comité ZIP RNE et ses partenaires ciblent leurs interventions en priorité sur des milieux ayant une valeur écologique élevée, subissant des pressions et parfois fréquentés par des espèces en péril. Il cherche à créer un sentiment d'appartenance chez les riverains, les usagers et les intervenants locaux dans le but de favoriser une prise en charge des lieux dans un esprit de conservation et de mise en valeur respectueuse de la nature.

**2. Évaluer l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes :**

De plus en plus, nos écosystèmes sont soumis aux problèmes causés par les changements climatiques et il faut travailler dans l'optique de protection et de restauration des milieux dégradés par ces changements climatiques.

**4. Accompagner les communautés touchées par l'érosion côtière :**

L'érosion côtière est une source d'impact sur les communautés côtières. Son impact sur le littoral municipalisé et sur certains habitats dans des contextes, d'une part, de planification urbaine ne tenant pas compte du processus d'érosion et, d'autre part, d'amplification du processus d'érosion engendré par les changements climatiques sont à la source de la problématique. Dans ce contexte, le Comité ZIP RNE cherche à faciliter la prise de bonnes décisions concernant l'adaptation des communautés côtières vis-à-vis de cette action irréversible de la nature.

**6. Améliorer l'accès public au Saint-Laurent :**

Dans un contexte où l'accessibilité au Saint-Laurent est, malgré notre immense littoral, parfois restreinte, privatisée et peu organisée. Le Comité ZIP RNE cherche à mettre l'accent vers une amélioration de l'accessibilité dans une perspective de développement durable et dans le respect du principe de précaution. Il compte aussi rendre accessible des habitats littoraux dans la mesure où cette mise en valeur vient consolider sa protection à long terme et ne génère pas de dérangement significatif de la faune.

## **11. Évaluer la présence et les effets des substances toxiques, émergentes et pathogènes sur l'écosystème :**

Les eaux côtières reçoivent tous les rejets d'eaux usées d'origine municipale et industrielle. Celles-ci sont traitées à des stades plus ou moins avancés quand elles ne le sont pas du tout. Malgré une source de dilution quasi infinie que représente l'estuaire du Saint-Laurent, plusieurs zones littorales souffrent de cette pollution. Les bancs coquilliers, en première ligne, sont aux prises avec une contamination bactériologique dont l'origine est principalement municipale. D'autre part, certaines zones portuaires souffrent d'une contamination industrielle lourde et chronique. Le Comité ZIP RNE entend favoriser une meilleure prise en charge des responsabilités de la part des acteurs du milieu pour la recherche de solutions durables et saines pour l'environnement et la santé des usagers.

*Pour les cinq orientations que vous privilégiez, quels seraient les résultats qui devraient être visés ou les objectifs qui vous interpelleraient le plus comme usagers du Saint-Laurent?*

Pour cette partie, le Comité ZIP RNE a pris certains commentaires émis par Stratégies Saint-Laurent dans son mémoire.

### **1. Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique et patrimonial :**

- Instaurer une protection accrue et continue de la biodiversité et des milieux naturels, en particulier face au développement urbain intensif et au tourisme intensif en faisant l'acquisition de milieux littoral d'intérêt ou en dotant des terres publiques de statut de protection prioritairement dans la zone fluviale du Saint-Laurent;
- Préserver de façon représentative les habitats, les écosystèmes et les espèces en péril en optimisant le réseau actuel d'aires marines protégées (AMP) qui représente moins de 2% à 12% des superficies totales;
- Renforcer la sensibilisation auprès des usagers et des gestionnaires en mettant sur pied une vaste campagne d'information et en procédant à des pré-consultations sur les aires marines protégées et sur les statuts de protection en milieu public et privé auprès des populations et usagers et ce d'ici 2012;
- Instaurer une gestion durable des ressources naturelles notamment en augmentant l'acquisition et le transfert des connaissances scientifiques dont sur la capacité de renouvellement de celles-ci et ce dans un contexte de changement climatique;
- Améliorer de façon substantielle les connaissances sur les espèces menacées et sur les écosystèmes en favorisant les projets de monitoring et d'écovigilance, notamment en continuant de soutenir les initiatives de suivis communautaires.

## **2. Évaluer l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes :**

- Développer des approches d'adaptation aux impacts des changements climatiques pour les communautés riveraines en soutenant des projets de vulgarisation et de transfert de connaissances scientifiques vers les collectivités riveraines, en développant des modélisations et en rendant celles-ci disponibles aux municipalités qui pourront ainsi les intégrer dans leur outils de planification territoriale;
- Mettre en place des programmes financiers pour minimiser les impacts sur les écosystèmes et faire face aux risques côtiers;
- Assurer une mitigation des impacts des changements climatiques, dont l'érosion des berges sur les écosystèmes, les espèces aquatiques et les usagers du fleuve notamment en instaurant, une planification des usages basés sur des principes de précaution, dans les zones sensibles;
- Développer des stratégies de façon à faire face à la hausse du niveau de l'eau dans la partie marine et s'adapter aux changements climatiques : érosion des berges, pertes d'habitats, etc.
- Passer du mode évaluation des impacts au mode adaptation aux impacts par un investissement massif à court terme sur les programmes d'acquisition de données, de traitement et ensuite de transfert de connaissances.

## **4. Accompagner les communautés touchées par l'érosion côtière :**

- Passer du mode évaluation des risques d'érosion côtière au mode d'adaptation. Il faut soutenir et accompagner les communautés riveraines face à ce risque en mettant à leur disposition un meilleur soutien que présentement ainsi que de nouveaux montants financiers!

## **6. Améliorer l'accès public au Saint-Laurent :**

- Développer une approche intégrée des différents usagers;
- Réhabiliter et conserver des usages du Saint-Laurent comme ceux associés à la santé humaine dont la qualité (sanitaire) des plages et côtes publiques (par des opérations de nettoyage), par l'amélioration des réseaux sanitaires (traitement des eaux usées (optimisation des traitements : primaires vers secondaires et ensuite secondaires vers tertiaires) en continuant d'effectuer des suivis de la qualité de l'eau en lien avec la baignade et pour la pêche;
- Augmenter l'accessibilité au fleuve en planifiant l'ouverture de nouveaux sites de baignade ou de mise à l'eau, publics, universels, près des grands centres urbains, accessibles en transport en commun;
- Mettre en place des outils assurant la cohabitation/conservation des usages reliés au Saint-Laurent : navigation (plaisance et commerce),

récréotourisme, eau potable, pêche, etc. en respect avec l'environnement;

- Instaurer un suivi et un encadrement du développement (durable) des usages (navigation, pêche, chasse, cueillette, etc.) et du tourisme associés au Saint-Laurent (croisières, récréotourisme, écotourisme, etc.); populations riveraines (qualité d'eau potable, accès aux rives, assainissement des eaux usées, etc.);
- Améliorer l'offre d'activités pour la population dans les accès;
- Renforcer les approches et les outils assurant une réappropriation citoyenne du Saint-Laurent;
- Développer davantage les liens inter-rives;
- Développer une approche visant la protection des paysages riverains;
- Améliorer les infrastructures d'accès existantes.

#### **11. Évaluer la présence et les effets des substances toxiques, émergentes et pathogènes sur l'écosystème :**

- Favoriser une meilleure prise en charge des responsabilités de la part des acteurs du milieu pour la recherche de solutions durables et saines pour l'environnement et la santé des usagers.

***Croyez-vous que d'autres zones névralgiques du Saint-Laurent devraient à court terme être considérées (dans les cinq prochaines années) ? Si oui, lesquelles et pourquoi?***

Selon le Comité ZIP RNE, l'approche qui devrait être privilégiée devrait être une gestion intégrée du St-Laurent, assortie d'une approche par enjeu prioritaire, et non pas une approche par zones névralgiques.

***Avez-vous des préoccupations particulières, qui vous semblent exclues des orientations retenues, dont celles concernant l'environnement dans les zones névralgiques proposées?***

Pour cette partie, le Comité ZIP RNE a pris certains commentaires émis par Stratégies Saint-Laurent dans son mémoire.

- Adoption du principe d'amélioration continue du Saint-Laurent;
- Privilégier une approche écosystémique;
- Mise en œuvre de la GISL dans le prochain plan;
- Renforcement du rôle des collectivités riveraines, de la gouvernance participative dans l'optique d'une appropriation et d'une responsabilisation citoyenne pour le Saint-Laurent;

- Amélioration des outils de communication, de sensibilisation, de transfert de connaissances et de concertation pour le réseau SSL - Comités ZIP;
- Reconnaître et formaliser davantage le rôle et la contribution du réseau SSL et Comités ZIP dans la nouvelle Entente, dans le nouveau plan;
- Maintenir et promouvoir une navigation durable;
- Développer un modèle récréotouristique et écotouristique durable pour le Saint-Laurent;
- Favoriser l'acceptabilité sociale de projets d'aires marines protégées en impliquant les populations riveraines;
- Mettre en place des approches et des outils favorisant le passage du mode évaluation des impacts des changements climatiques au mode adaptation aux impacts (sensibilisation et actions versus les risques côtiers – nous préconisons de parler de risques côtiers plutôt que d'érosion des berges);
- Améliorer les traitements associés à la gestion des eaux usées.

***D'ici quinze ans, quelles améliorations spécifiques souhaitez-vous voir pour le Saint-Laurent, en lien avec les trois enjeux proposés : conservation de la biodiversité, pérennité des usages et amélioration de la qualité de l'eau?***

Pour cette partie, le Comité ZIP RNE a pris certains commentaires émis par Stratégies Saint-Laurent dans son mémoire.

- Une gestion intégrée et concertée bien établie sur l'ensemble du Saint-Laurent;
- Une population informée et participant au développement du Saint-Laurent;
- Une amélioration continue en termes de : 1) qualité de l'eau (ex. ouverture de nouveaux sites de baignade), 2) de biodiversité (ex. amélioration continue de l'écosystème permettant le retour d'espèces disparues de certains secteurs du fleuve ou la protection d'habitats d'espèces menacées) et de 3) réhabilitation et de maintien des usages et des accès (ex. baignade, pêche, etc.);
- Présenter des solutions innovatrices, adaptées et bien intégrées minimisant les impacts associés aux problèmes émergents : changements climatiques, espèces envahissantes, etc. misant par exemple sur le partage et le transfert d'expertises et de connaissances entre les secteurs (transport, biodiversité, etc.), entre les intervenants (chercheurs, gouvernement, gestionnaires municipaux, ONG, usagers, etc.) et d'une région à l'autre;
- Un réseau d'accès publics au Saint-Laurent adéquat dans toutes les régions du Québec;
- Des activités et des usages diversifiés pour toute la population ;

- Un réseau d'aires marines protégées bien intégré (socialement) et représentatif.

## **Conclusion**

Depuis 15 ans que le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire réalise ses actions au niveau de la protection des écosystèmes, du développement économique, de l'appropriation citoyenne et des aspects internationaux. Maintenant et surtout pour demain, le Comité ZIP RNE doit être encore là pour poursuivre son travail d'excellence en lien avec la conservation de la biodiversité, de la pérennité des usages et de l'amélioration de la qualité de l'eau.